



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 2087

Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes des entreprises privées d'assurance et de leurs employés. Elles craignent de nouvelles distorsions de concurrence générées par une éventuelle distribution des contrats d'assurance-dommages par La Poste. Il souhaite connaître sa position motivée à ce sujet et les actions qu'il entend entreprendre pour éviter une concurrence déloyale.

Texte de la réponse

L'auteur de la question s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : [M. Alain Ferry](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2087

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2566

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3950